

**Province de Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité d'Authier**

À la 10^e séance régulière du conseil municipal d'Authier, soit le 4 octobre 2022, à la salle du conseil municipal, sous la présidence du maire Monsieur Marcel Cloutier et des conseillers suivants :

Madame Nathalie Gaudette

Madame Angèle Auger

Madame Cindy Demers

Monsieur Ghislain Desaulniers

Monsieur Yvon Gagné

Monsieur François Deschênes

Madame Rachel Barbe, la secrétaire-trésorière est aussi présente

PÉRIODE DE SILENCE

No-121-04-10-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Madame Cindy Demers, d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Monsieur Patrick Jalbert, résident du chemin Bellefeuille, fait part au conseil de ses préoccupations au sujet du chemin Bellefeuille dont le manque d'abat-poussière, la limite de vitesse non respectée et les interventions possibles à faire dans ce dossier. Monsieur Jalbert entamera de procédures avec le MTQ pour tenter de régler la question. Ce dernier quitte la salle.

ADMINISTRATION ET FINANCES :

- Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 6 septembre 2022;
- Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 15 septembre 2022;
- Adoption des comptes;
- Comité Bellefeuille - Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 septembre 2022;
- Comité Bellefeuille – Appui aux projets dans le cadre du fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- Comité Bellefeuille – Suivi projet de Régie;
- Dépôt du rapport d'audit « Transmission des rapports financiers » de la Commission municipale du Québec;
- Déménagement du bureau municipal – Résolution Lettrage ML Enr;
- Déménagement du bureau municipal – Tablettes d'archivage;
- Déménagement du bureau municipal – Porte Est;
- Déménagement du bureau municipal – Poste Canada;
- Déménagement du bureau municipal – Date de déménagement;
- Programmation de la TECQ 2022-2023;
- Entente relative au contrôle des animaux de la SPCA d'Abitibi-Ouest;
- Assurance bâtiment municipal;

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

- Adoption du rapport d'approbation du budget 2022 révisé au 18 août 2022 de l'OMH de l'Arc-en-ciel;
- Adoption des états financiers de l'OMH de l'Arc-en-ciel au 31 décembre 2021;
- Adoption des prévisions budgétaires 2023 pour la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon;

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

- Adjudication du contrat 2022-01 concernant le contrat d'entretien, de déneigement et de sablage des chemins d'hiver pour la saison 2022-2023;
- Adjudication du contrat 2022-02 concernant le contrat de déneigement des bâtiments municipaux pour la saison 2022-2023;
- Résolution concernant l'ajout de lumières de rues;
- Résolution autorisant les travaux de remblaiement du réseau d'égout de la ruelle près du parc d'enfants;

HYGIÈNE DU MILIEU

- Adoption des prévisions budgétaires 2023 pour la Régie intermunicipale des déchets de Roussillon;
- Suivi des travaux de forage exploratoire;

LOISIRS ET TOURISME

- Dépôt d'une lettre des membres du Service des Loisirs;

URBANISME

PAROLE AU MAIRE;

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX;

PÉRIODE DE QUESTIONS;

VARIA :

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Adopté

ADMINISTRATION ET FINANCES

No-122-04-10-22

Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 6 septembre 2022:

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, que le conseil municipal accepte les minutes de ladite séance régulière.

Adopté

No-123-04-10-22

Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 15 septembre 2022:

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, que le conseil municipal accepte les minutes de ladite séance extraordinaire.

Adopté

No-124-04-10-22

Adoption des comptes:

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Monsieur Yvon Gagné, que le conseil municipal accepte les comptes à payer pour un montant de 21.981.78 \$ pour le mois de septembre 2022 ainsi que les salaires pour la période de septembre 2022 pour un montant de 7,854.78 \$.

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour ces comptes.

Adopté

No-125-04-10-22

Comité Bellefeuille – Adoption du rapport de la réunion régulière du 13 septembre 2022 :

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Cindy Demers, d'adopter le compte-rendu de la réunion du Comité Bellefeuille soit celle du 13 septembre 2022.

Adopté

No-126-04-10-22

Comité Bellefeuille – Appui aux projets dans le cadre du fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest :

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et les blocs de lots (lots sous conventions d'aménagement forestier);

ATTENDU QUE le comité Bellefeuille désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE le projet demandé est "Aménagement sur territoire forestier résiduel 2022";

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucune loi ou règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier, déléguée, est favorable à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Madame Angèle Auger, il est unanimement résolu d'appuyer le projet présenté par le Comité Bellefeuille, pour un montant de 29,402.71 \$ dans le cadre du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest. Il est également résolu d'autoriser Madame Cindy Demers à signer la documentation relative au projet.

Adopté

Comité Bellefeuille – Suivi du projet de Régie :

Madame Rachel Barbe mentionne que le comité Bellefeuille a reçu un avis juridique et que les démarches se poursuivent.

Dépôt du rapport d'audit « Transmission des rapports financiers » de la Commission municipale du Québec :

Madame Rachel Barbe fit le dépôt du rapport d'audit sur la « Transmission des rapports financiers » de la Commission municipale du Québec.

Déménagement du bureau municipal - Résolution Lettrage ML Enr :

Cet item est reporté car de nouvelles ébauches sont demandés.

No-127-04-10-22

Déménagement du bureau municipal – Tablette d'archivage :

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Cindy Demers, de faire l'achat de tablettes d'archivage au montant de 953.68 taxes incluses.

Adopté

No-128-04-10-22

Déménagement du bureau municipal – Porte Est :

Il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, d'accepter la soumission de « Portes Levasseur » au montant de 9,094.52 taxes incluses, afin de changer la porte « Est » du nouveau bureau municipal.

Adopté

No-129-04-10-22

Déménagement du bureau municipal – Poste Canada :

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Cindy Demers, de faire effectuer un suivi d'adresse avec Poste Canada au montant 312.44 taxes incluses pour une durée d'un an suite au déménagement du bureau municipal.

Adopté

Déménagement du bureau municipal – Date de déménagement :

Madame Rachel Barbe mentionne que si tout se déroule comme prévu, le déménagement du bureau municipal sera effectué le 14 octobre prochain.

No-130-04-10-22

Programmation de la TECQ 2022-2023 :

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministres des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur François Deschênes et appuyé par Madame Cindy Demers et résolu que;

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux No.3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux No. 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté

No-131-04-10-22

Entente relative au contrôle des animaux de la SPCA d'Abitibi-Ouest :

Il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Madame Angèle Auger, d'adopter l'entente relative au contrôle des animaux présenté par la SPCA d'Abitibi-Ouest.

Adopté

No-132-04-10-22

Assurance bâtiment municipal :

Il est proposé par Madame Nathalie Gaudette et appuyé par Madame Angèle Auger, d'assurer le bâtiment situé au 597, avenue Principale, soit le nouveau bureau, au montant de 580,000.00 \$

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

No-133-04-10-22

Adoption du rapport d'approbation du budget 2022 révisé au 18 août 2022 de l'OMH de l'Arc-en-ciel :

Il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, d'adopter le budget révisé 2022 de la SHQ. Il est à noter que la totalité pour l'OMH des Arc-en-ciel est de 70,982.00 \$ et que la part de la Municipalité est de 3,600.00 \$.

Adopté

No-134-04-10-22

Adoption des états financiers de l'OMH de l'Arc-en-ciel au 31 décembre 2021 :

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, d'adopter les états financiers de l'OMH des Arc-en-ciel au 31 décembre 2021 tel que présenté par Madame Rachel Barbe.

Adopté

No-135-04-10-22

Adoption des prévisions budgétaires 2023 pour la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon :

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, d'adopter les prévisions budgétaires 2023 au montant de 196,398.00 \$ dont la part de la municipalité d'Authier sera de 18,608.00 \$ pour la régie et de 3,127.00 \$ pour le salaire des pompiers.

Adopté

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

No-136-04-10-22

Adjudication du contrat 2022-01 concernant le contrat d'entretien, de déneigement et de sablage des chemins d'hiver pour la saison 2022-2023 :

Tel que mentionné dans l'appel d'offres par invitation pour le déneigement des chemins d'hivers pour la saison 2022-2023, l'ouverture s'étant déroulée jeudi le 29 septembre 2022 à 10h00 au bureau municipal en présence de Madame Nathalie Ayotte, directrice adjointe et de Madame Édith Coulombe, secrétaire-trésorière du comité Bellefeuille. Les offres sont les suivantes :

Proulx et Genesse Inc.

- Déneigement des chemins d'hivers (15.4 km) pour la saison 2022-2023 : 47,863.20 \$
- Déneigement des rues du village pour la saison 2022-2023 : 9,984.00 \$
- Sablage des rues et chemins d'hivers sur le terrain de la municipalité pour la saison 2022-2023 : 9,635.00 \$

Gabriel Aubé

N'ont donné aucune réponse à notre appel d'offre.

Donc, suite aux soumissions reçues, il est proposé par Monsieur François Deschênes et appuyé par Monsieur Yvon Gagné, d'octroyer ledit contrat de déneigement des chemins d'hivers à l'entreprise Proulx & Genesse Inc. au montant de 77,587.66 \$ taxes incluses. Il est à noter que Monsieur Ghislain Desaulniers s'abstient de tous commentaires et de toutes décisions concernant l'octroi de contrat, car il est un employé d'un des deux soumissionnaires.

Adopté

No-137-04-10-22

Adjudication du contrat 2022-02 concernant le contrat de déneigement des bâtiments municipaux pour la saison 2022-2023 :

Tel que mentionné dans l'appel d'offres par invitation pour le déneigement des infrastructures municipales pour la saison 2020-2021, l'ouverture s'est déroulée mardi le 29 septembre 2022 à 10h00 au bureau municipal en présence de Madame Nathalie Ayotte, directrice adjointe et de Madame Édith Coulombe, secrétaire-trésorière du comité Bellefeuille. Les offres sont les suivantes :

Alain Boucher

- Borne sèche No. 1 et 2 : \$1,700.00
- Centre communautaire : \$1,860.00
- Bureau administratif : \$1,600.00
- Garage municipal : \$1,380.00
- Dôme : \$1,860.00
- Ancien bureau : \$70.00/heure
- -----
- **Total ; \$8,400.00**

Pierre Gélinas

N'a donné aucune réponse à notre appel d'offre.

Donc, suite aux soumissions reçues, il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, d'octroyer ledit contrat de déneigement des infrastructures municipales à Monsieur Alain Boucher au montant ci-haut mentionné taxes incluses.

Adopté

Résolution concernant l'ajout de lumières de rues :

Cet item est reporté au budget 2023.

No-138-04-10-22

Résolution autorisant les travaux de remblaiement du réseau d'égout de la ruelle près du parc d'enfants :

Il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Monsieur François Deschênes, d'autoriser les travaux de remblaiement du réseau d'égout de la ruelle près du parc d'enfant.

Adopté

HYGIÈNE DU MILIEU

No-139-04-10-22

Adoption des prévisions budgétaires 2023 pour la Régie intermunicipale des déchets de Roussillon :

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Cindy Demers, d'adopter les prévisions budgétaires de la Régie des déchets pour l'année 2023, tel que préparée par cette dernière. La part de la Municipalité étant de 11,985.00 \$ sur un budget annuel de 232,000.00 \$.

Adopté

Suivi des forages exploratoires :

Le montant des travaux se chiffre à 34,491.50 \$ et la compagnie EXP a suspendu les travaux de forage, le temps de mobiliser une autre équipe de forage.

LOISIRS ET TOURISME

No-140-04-10-22

Dépôt d'une lettre des membres du Service des Loisirs :

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, d'accepter la dissolution du comité des Loisirs.

URBANISME

PAROLE AU MAIRE

Monsieur Marcel Cloutier fait part des points suivants :

Nouveau comité pour créer un abattoir;

Pénurie de main d'œuvre au niveau du bureau de la MRC;

Dans le dossier de la haute vitesse, Vidéotron a du retard mais ce dernier va essayer de se rattraper.

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX

Comité Jeunesse : ▪ Rien.

O.M.H. : ▪ Rien.

Comité Bellefeuille : ▪ Rien.

M.R.C. : ▪ Rien.

Régie des déchets : ▪ Bris du camion.

École du Rang 2 : ▪ Rien.

Âge d'Or : ▪ Rien.

Régie des incendies : ▪ Adoption du budget.

MADA & PFM : ▪ Rien.

Centre plein-air : ▪ Rien.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE:

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, Monsieur Marcel Cloutier, maire, décrète la levée de l'assemblée à 22h17.

Marcel Cloutier, maire

Rachel Barbe, sec.-très.